

Montréal, lundi 12 octobre 2020

ATT. : Mme Eve Gaucher  
Mme Danielle McCann  
Ministre de l'Enseignement supérieur et des Ordres professionnels

**Sujet : Ordre du jour de l'invitation à l'UPQ Union de professionnels du Québec**

Mme Gaucher,

En mon nom et au nom des professionnels du Québec, je vous remercie vous et Mme McCann d'être sensibles aux détresses de nombreux professionnels, en nous permettant de vous rencontrer afin d'en discuter.

Nous apprécions que le Gouvernement ait créé un Ministère dont le nom inclue la notion d'Ordres professionnels. C'est la première fois dans l'histoire qu'une telle attention est portée aux Ordres professionnels.

Votre invitation le jeudi 15 octobre 13hr nous convient. Nous proposons de faire une brève rencontre d'environ trente minutes afin de présenter brièvement la situation de plusieurs professionnels, avec leur désespoir et leur détresse. Certains en viennent même à se suicider. Nous aimerions cheminer avec vous vers des solutions applicables à court et moyen terme. Nous visons à ce que les 380,000 professionnels du Québec, leurs familles et leurs clients soient traités avec dignité, respectés dans leurs droits et libertés tout en considérant l'intérêt du public.

Voici les personnes présentes lors de cette première rencontre :

CONFIDENTIEL

Nous sommes en attente d'autres participants!

En annexe, comme ordre du jour, vous trouverez un échantillon des tristes réalités inhumaines actuelles qui concernent les Ordres professionnels du Québec.

Nous nous adressons à notre gouvernement du changement. Un gouvernement humain, sensible et fort qui saura passer à l'action rapidement tout en comptant sur notre appui.

N'hésitez pas à me contacter sur mon cellulaire (514) 622-9940 ou par courriel.  
Cordialement,

---

Daniel Dargis ing., président

## ANNEXE – Ordre du jour

Bref survol de la situation : Quelques éléments d'une triste réalité, quelques points soulevés  
Des éléments de solution

Sommaires des tristes réalités qui entourent les Ordres professionnels du Québec

### 1) COURTE liste des anomalies :

- a. Situation d'injustices où il est difficile de se faire entendre et de se défendre.
- b. Manque d'un comité impartial formé de 50% de professionnels déjà intimidés;
- c. Pas de moyen de défense gratuitement, comme la DPJ, tribunal du travail, ombudsman...;
- d. Pas vraiment de politique anti-harcèlement chez les dirigeants des Ordres et des personnes chargées d'évaluer les professionnels;
- e. Mauvaise évaluation des compétences des professionnels d'expérience sans respecter leurs conditions d'adultes, de pratique et de vie et sans assurer la protection du public;
- f. Manque de critères d'évaluation connus autant des personnes évaluatrices qu'évaluées
- g. Peu d'écoute ou de dialogue. Climat d'inquisition ressenti et de décisions unilatérales intransigeantes;
- h. Prétexte d'agir pour la protection du public ce qui parfois camoufle des injustices;
- i. L'Omerta présente chez les professionnels. Culture de peur d'exprimer ses difficultés;
- j. Une culture d'âgisme trop présente;
- k. Climat de suspicion, anti-fraternelle, peur de s'entraider;
- l. Immunité des syndicats et abus de pouvoirs. Enquêter et valider ces abus;
- m. Pas d'accès à des mentors afin de permettre la pratique d'une façon constructive;
- n. Limitation publiée et radiation de professionnels d'expérience qui détruisent la réputation, la carrière, atteinte à la dignité, humiliation... sur des bases subjectives et sous prétexte de la protection du public. Aux frais du professionnel et causant des dommages collatéraux sur la famille, l'entreprise et les clients ou patients;
- o. Culture de punition et de destruction de carrière plutôt que médiation, conciliation et collaboration;
- p. Système d'examen à revoir pour des professionnels déjà diplômés, en formation continue;
- q. Le public est pris en otage et sans service. Ceci par la limitation de pratique et la radiation de professionnels d'expérience qui ont un dossier sans taches et malgré leurs clients satisfaits, sans plainte fondée du public;
- r. Abus de pouvoirs ressentis de la part d'inspecteurs, CIP, syndicats;
- s. On va jusqu'à faire passer des examens, limiter et radier "publiquement" des professionnels qui ne pratiquent plus un champ d'expertise et qui travaillent (de bonne foi) en équipe avec d'autres professionnels qui eux autorisent les projets;
- t. Se questionner sur les abus dans le processus inhumain d'inspection et de sanction;
- u. Des professionnels priorisent la menace des Ordres plutôt que le bien être des patients ou clients, pour se protéger des sanctions de leurs Ordres;
- v. Beaucoup d'autres sujets et de témoignages tragiques sont sur le site [www.upq.legal](http://www.upq.legal) dans le menu LA SITUATION.

2) Résumé des situations inhumaines :

- a. Destruction et abandon de carrières, détresses extrêmes, humiliation et suicides;
- b. Âgisme, protection de postes d'inspecteurs,...;
- c. Clients pris en otage, manque de services professionnels, expatriations;
- d. Pas de protection du public;
- e. Encouragement et protection d'un nouveau type de corruption;
- f. Image négative du Québec au niveau local, national et international;
- g. Dépenses inefficaces du gouvernement.

3) En conclusion, voici les solutions et les recommandations constructives avec des propositions pour un traitement des professionnels avec dignité :

- Arrêt immédiat d'urgence (moratoire) des processus d'inspection professionnelle litigieux;
- Un comité (enquêteurs,...) chargé de récolter les témoignages sous protection et l'immunité des sonneurs d'alerte, pour mettre fin à l'omerta et de faire enquête auprès des professionnels intimidés;
- La gratuité pour se défendre... un bureau de défense des droits;
- Mentorat personnalisé = la solution pour permettre de continuer à pratiquer SANS limitations ou de sanctions abusives. Ceci en respectant la condition particulière de l'adulte d'expérience;
- La création d'un AUDIT impartial avec au moins 50% des membres professionnels intimidés et avec immunités, chargés d'inspecter les Ordres et leurs pratiques;
- Enlever l'immunité chez les Ordres et réduction des pouvoirs des Ordres;
- Comité d'experts en andragogie pour statuer sur les outils, moyens, méthodes... afin d'évaluer adéquatement les professionnels d'expérience avec dignité tout en leur permettant de continuer leurs pratiques (dans le cadre de la protection du public);
- Permettre aux professionnels déjà sanctionnés (par le processus clairement déjà injuste et inefficace) d'être immédiatement autorisés à pratiquer pour ensuite être réévalué (convenablement) par un comité impartial.

Une solution prioritaire :

*Travailler en collaboration avec des représentants du Ministère, des Ordres professionnels et de l'UPQ (équipe de 6 à 10 personnes) afin de développer un processus d'évaluation juste, équitable, respectueux, basé sur des critères connus et expliqués autant aux personnes évaluatrices qu'évaluées.*

Nous aimerions grandement avoir la réaction de la Ministre concernant cette solution où autant les actions positives et celles qui sont à améliorer seraient mises sur la table par les trois instances.

Au plaisir de travailler dans un esprit de collaboration, d'amélioration pour la reconnaissance des compétences de nos professionnels et professionnelles de divers champs d'expertise.